



RAPPORT DE LA

Commission ad hoc

CHARGÉE D'Étudier LE

PR 35-2024 | Participation de CHF 188'000 (TTC) pour l'étude de projet liée au réaménagement de la jonction autoroutière de Gland en faveur des transports publics

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Déléguées et Délégués,

La Commission s'est réunie le 18 janvier 2024 à Nyon dans les locaux de l'association Région de Nyon afin d'étudier le préavis du Comité de direction 35-2024, en présence de Monsieur Gérard Produit, membre du Comité de direction et responsable politique du projet, ainsi que de Madame Carine Bignon, déléguée à la mobilité, et de Monsieur Boris Mury, Secrétaire générale, qu'elle remercie de leur disponibilité et les échanges.

Le projet présenté par ce préavis s'inscrit dans le projet d'agglomération franco-valdo-genevois du Grand Genève de 2e génération (PA2, [mesure 12-8](#), page 29), visant à améliorer le franchissement des jonctions autoroutières de Nyon, Gland et Rolle par les transports publics régionaux ainsi que des mesures du premier programme régional de réorganisation des transports publics et son fonds affecté (Fonds TP 1 ; [préavis du Comité de direction 4-2021-TP](#)). Il prévoit notamment la réalisation d'aménagements permettant la priorisation des lignes de bus régionales et l'augmentation des capacités des bretelles de sortie de l'autoroute A1 à Gland. Le préavis demande les fonds nécessaires pour financer la partie revenant à l'association Région de Nyon de l'étude du projet.

Contexte

Le projet préavisé a été identifié dans le cadre des études de faisabilité du programme régional de réorganisation des transports publics en 2010 déjà et vu la complexité des compétences une démarche multilatérale a été lancée impliquant l'Office fédérale des routes (OFROU), l'État de Vaud, les communes territoriales de Gland et Vich ainsi que l'association Région de Nyon. A des fins d'efficience, un seul groupement de mandataire s'occupe des deux lots du projet (cf. le graphique 2 du préavis).

Le crédit d'étude demandé par ce préavis sera financé par le fonds disponible du Fonds TP 1. Il s'agit de la première étape importante en vue de la réalisation des travaux pour laquelle un crédit de réalisation devrait être sollicité via un nouveau préavis courant 2025.

Exposé

Lors de sa séance avec les représentants du Comité de direction et l'administration de l'association de Nyon, la Commission a posé une série des questions pour compléter l'information sur ce projet.

Cheminement favorisant la mobilité douce (piétons, fauteuils roulants électriques, vélos, trottinettes)

L'actuel projet ne prévoit pas une amélioration des aménagements favorisant la mobilité douce. Cependant et comme indiqué dans le texte du préavis, la pré-convention 2022 des partenaires du présent projet a été conclue sous condition qu'une étude complémentaire soit réalisée concernant la mobilité douce dans le secteur. Cette étude et l'éventuelle réalisation devrait s'inscrire comme mesure du projet d'agglomération franco-valdo-genevois du Grand Genève de 5e génération (PA5) à l'horizon 2028-2032.

Gérard Produit précise qu'il est évident que l'OFROU vise à faire le minimum prévu par le cadre légal qui, actuellement, ne prévoit pas plus que ce qui est prévu par le présent projet.

Comité de pilotage

Un comité de pilotage multilatéral sera mis en place et piloté par la Direction générale de la mobilité et des routes de l'État de Vaud (DGMR). Des représentants des communes territoriales impliquées (Gland et Vich) ainsi que de l'OFROU et de l'association Région de Nyon y siègeront également.

Financement et répartition des coûts

La clé de répartition des coûts pour le périmètre cantonal/régional/communal du projet (étude et réalisation) entre les partenaires a été fixé en 2013. Selon cette clé, la part à charge de l'association Région de Nyon correspond à 17% des coûts prévus (cf. tableau explicatif du préavis). Elle sera financée par les fonds du Fonds TP 1 selon une décision prise par le Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon en 2021 (cf. [préavis du Comité de direction 4-2021-TP](#)).

Impact d'une éventuelle future mise à trois voies de l'autoroute A1 dans le secteur

Gérard Produit confirme que l'OFROU a engagé des études pour la mise à trois voies de l'autoroute A1 dans chaque sens entre l'échangeur du Vengeron (Genève) et la jonction de Nyon, incluant notamment le réaménagement des jonctions de Coppet et Nyon, dans le cadre du programme fédéral d'élimination des goulets d'étranglements. A ce jour, le démarrage de ces travaux est prévu à l'horizon 2030 (cf. [site web de l'association Région de Nyon](#), [site web de la Métropole lémanique](#)).

Pour le moment, il n'y a pas d'information laissant penser que cette mise à trois voies dans les deux sens soit prolongée vers l'est en direction de Gland, Rolle et au-delà. Il ne semble donc pas que le projet présenté par ce préavis prenne en compte un éventuel élargissement de l'autoroute A1.

Résumé et vœu

Les membres de la Commission ad hoc chargée d'étudier le préavis 35-2024 sont convaincus de la plus-value pour la Région que présente le projet. Identifié il y a plus de dix ans déjà comme mesure d'aménagement nécessaire visant l'amélioration de la fluidité des lignes de bus régionales dans le secteur dans le cadre du programme régional de réorganisation des transports publics et son fonds affecté (Fonds TP 1 ; [préavis du Comité de direction 4-2021-TP](#)) et du projet d'agglomération franco-valdo-genevois du Grand Genève de 2e génération (PA2, [mesure 12-8](#), page 29), le projet est une pièce clé en vue de la fluidification du trafic dans le secteur.

Vœu

La Commission prie le Comité de direction de tenir le Conseil intercommunal régulièrement informé sur les progrès et résultats de l'étude complémentaire sur l'amélioration des aménagements pour la mobilité douce (piétons, fauteuils roulants électriques, vélos, trottinettes) dans le secteur, réalisation qui était une condition pour la signature de la pré-convention en 2022 pour le projet présenté par le préavis 35-2024.

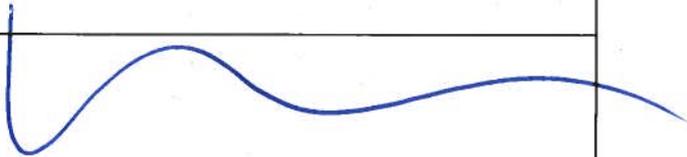
Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Commission ad hoc, à l'unanimité de ses membres, recommande au membres du Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon d'accepter les conclusions du préavis 35-2024 du Comité de direction et de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon décide,

- D'accorder le crédit de CHF 188'000 (TTC) en faveur de l'étude pour le réaménagement de la jonction autoroutière de Gland en faveur des transport publics, et
- d'imputer le montant total de CHF 188'000 (TTC) sur le Fonds TP.

Gland, Vich, Crassier, Marchissy et Luins, 8 février 2024

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Guy Humbert	
Marchissy (Conseil général)	
Philippe Mundler	
Vich (Municipalité)	
Jean Luc Richard	
Crassier (Conseil communal)	
Rupert Schildböck, rapporteur	
Gland (Conseil communal)	
Florence Ursenbacher	
Luins (Municipalité)	